



# ALTER EGAUX

## LUTTE POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901, Club Fondé en 2002  
Les hommes naissent bien dans l'égalité, mais ils n'y sauraient demeurer (Montesquieu)

### LA DECLARATION DE PRINCIPES

Le club de réflexion Alter Egaux plonge ses racines dans la tradition de l'humanisme et dans la philosophie des Lumières. Il fait siennes les valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, proclamées par la Révolution Française. Il est né de la rencontre entre une pensée critique, riche et diverse, et l'action de la lutte contre les discriminations. Il revendique l'héritage de la République, de son œuvre démocratique, et de son combat pour la laïcité. Il participe des grandes batailles politiques et intellectuelles pour la liberté et la justice, avec une volonté inextinguible d'obtenir l'égalité des droits pour tous sans limitations. Il fait sienne la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Le club Alter Egaux est ouvert aux personnes se sentant concernées par la lutte pour l'égalité des droits, sans distinction de sexe, d'âge, d'orientation sexuelle ou de genre, de couleur de peau, de religion... Le seul point qui nous rassemble, c'est l'égalité des droits pour toutes et tous comme étant la norme.

« Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Ainsi commence le premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen rédigée le 26 août 1789, la base de notre République. Celle-ci, garante de cette Déclaration, se doit d'assurer l'égalité entre chaque citoyen, or, nous ne pouvons que constater de plus en plus de dérives limitants l'égalité des droits entre les citoyens.

Nous estimons que le cloisonnement en communauté est préjudiciable à l'acceptation par la société et à la réalisation de nos objectifs en matière d'accès à l'égalité. C'est l'enjeu que nous défendons au sein de notre club de réflexion, qui de part son action se place résolument comme une structure de veille des discriminations et d'inégalités de droits, par son travail interne, mais aussi dans une démarche constante de travail avec bon nombre de structures.

Ces ambitions sont plus que jamais d'actualité. L'être humain est un être doué de raison, libre, un être social qui grandit de sa relation aux autres, ouvert à toutes les potentialités. C'est pour cela que les conditions dans lesquelles il vit sont essentielles. Bâtir un monde nouveau et meilleur, respectant la dignité de la personne humaine. Le club Alter Egaux par une réflexion démocratique mène à une pédagogie de l'action, une promesse d'avenir pour l'humanité. Sa nature est « d'aller à l'idéal et de comprendre le réel », d'inventer le futur et de travailler dans le présent, d'assumer les tensions et les contradictions qui en résultent et font la vie humaine.

#### I – DES DROITS FONDAMENTAUX

##### Art. 1er

Les hommes et femmes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Aucune distinction sociale, raciale, sexiste, d'orientation sexuelle ou d'appartenance religieuse ne doit mener à discrimination.

## **Art. 2**

Le but de toutes associations politiques, syndicales ou militantes doit être la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, l'égalité, la fraternité, et la résistance à l'oppression.

## **Art. 3**

Le principe d'égalité est Souverain, il réside obligatoirement dans la seule volonté de ne discriminer personne.

## **Art. 4**

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi, dans le cas où cette dernière assure l'égalité, conformément à la « Déclaration des Droits de l'Homme »

## **Art. 5**

La Loi se devant de défendre l'homme contre toute action pouvant lui être nuisible, notre association essaiera de faire évoluer toute jurisprudence afin de faire progresser la loi en ce sens.

## **Art. 6**

Tous les Citoyens étant égaux aux yeux de la Loi (Selon la **Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789**) sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. Cette Loi doit être Laïque (conformément à la **Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État**) ce qui garanti séparation de la sphère privée de la sphère publique, et évite ainsi toute discrimination et atteinte à l'égalité des droits.

## **Art. 7**

Nul homme ou femme ne peut être accusé, arrêté ni détenu sous motifs discriminatoires. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; et tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi ne doit pas obéir aveuglement : il doit se rendre coupable de résistance face à toutes formes de discriminations et d'inégalité de droits.

## **Art. 8**

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi, mais il doit s'opposer à toutes formes de privation de libertés imposée par des Lois ne garantissant pas la liberté de choix et de conscience tels que les constitutions de fichiers et autre systèmes de genre.

## **Art. 9**

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi, ce qui ne doit pas empêcher de s'opposer à toutes Lois privant de cette liberté.

## **Art. 10**

Toute Société dans laquelle la garantie des d'égalité des droits n'est pas assurée, doit s'attendre à une insurrection militante.

## **II - NOS FINALITES FONDAMENTALES**

### **Art. 11**

Etre dans le club Alter Egaux c'est ne pas se satisfaire du monde tel qu'il est, c'est vouloir changer la société. Notre réflexion relève, à la fois, une révolte contre les injustices et un combat pour une vie meilleure. Le but de nos actions est l'émancipation complète de la personne humaine.

### **Art. 12**

L'égalité est au cœur de notre idéal. Cette volonté n'a de sens que par et pour les libertés. Egalité et liberté sont indissociables. Aux injustices et aux violences du monde, nous opposons un engagement pour une humanité libre, juste, solidaire, fraternelle.

### **Art 13**

Le progrès, synonyme d'amélioration des conditions de la vie humaine, est une valeur fondamentale et nous pensons que l'exercice de la raison doit être accessible à tous, acceptable par tous, applicable à tout.

## **III - NOS OBJECTIFS**

### **Art 14**

Nous défendons le principe d'une société qui donne à tous les moyens de vivre dans la dignité et lutte contre les handicaps de la vie, ce qui suppose des droits égaux garantis et respectés, offrant à chacun la possibilité de construire sa vie et de participer à la vie publique.

### **Art 15**

Par notre réflexion au sein du club, nous offrons un espace de débat libre qui permet d'apporter de justes réponses collectives et de satisfaire les besoins individuels dans leur diversité. Nous sommes pour un État qui investit et émancipe en privilégiant l'éducation et la culture, afin de préserver des libertés réelles.

### **Art 16**

Lutter pour la paix, la sécurité collective correspond à la vocation internationaliste de notre réflexion. Le combat pour une communauté internationale pacifique est indissociable de la défense des droits de l'Homme, et de la lutte pour la justice sociale. Il convient de travailler à dégager les intérêts communs pour construire un monde équilibré, juste et sûr. Cela exige aussi un effort pour conforter, réformer et démocratiser les institutions internationales.

### **Art 17**

Notre volonté est de contribuer à faire de la France un pays ouvert, respecté dans le monde, oeuvrant pour la paix et les droits de l'Homme. La France est, de par son histoire, à la fois, singulière et universaliste, elle doit être fidèle à ce double héritage. Elle doit combattre les discriminations et protéger les droits fondamentaux de tous, afin de tendre à l'égalité des droits sans séparations communautaires.

## **IV - NOTRE CLUB**

### **Art 18**

Profondément Républicain, notre réflexion s'organise au service de l'engagement citoyen. Il fait siennes les valeurs de la République, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la Laïcité. Pour nous, la Nation n'est pas une juxtaposition de communautés, mais un contrat entre citoyens libres. Elle respecte les droits de toutes et tous. Le club Alter Egaux se donne pour ambition de favoriser l'adhésion de toutes et de tous aux valeurs de la République.

### **Art 19**

Profondément laïque, notre club défend la séparation des Églises et de l'État et le caractère laïque de l'école publique. Il veille à la liberté de conscience. La laïcité est plus qu'un principe de tolérance, elle est un combat contre tous les fondamentalismes, tous les intégrismes, et tous les sectarismes. Nous entendons promouvoir et organiser un espace commun, respectant les religions, dès lors qu'elles s'exercent dans le cadre de la loi et ne sont pas un obstacle pour les libertés individuelles et collectives. La laïcité est une condition de notre vivre ensemble dans la République.

### **Art 20**

Profondément féministe, nous agissons en faveur de l'émancipation des femmes. Nous œuvrons pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la parité et la mixité de la société. Nous défendons l'égalité entre les hommes et les femmes, dans la mesure où cette dernière ne doit pas répondre à des quotas chiffrés, mais bien à une volonté individuelle de s'investir.

Nous considérons qu'il n'y a rien de plus humiliant pour une femme d'être mise en responsabilité par volonté de promouvoir une égalité entre les sexes, de fait, en aucun cas nous ne saurions accepter de mettre en avant une femme simplement pour répondre à une discrimination positive, mais nous engageons à ne jamais écarter une femme des responsabilités qu'elle souhaiterait prendre.

### **Art. 21**

Profondément humaniste, nous luttons contre toutes les formes de discriminations quelles que soient les origines et les causes. Nous combattons toutes les atteintes à l'intégrité et à la dignité humaines en raison de l'orientation sexuelle.

### **Art 22**

La mixité Sociale est une chance. En finir avec la promotion des parcours individuels, il s'agit d'obtenir l'égalité des droits pour toutes et tous, et non faire la promotion de l'individualité. Au nom de l'égalité, nous faisons de la lutte contre toutes les discriminations une priorité. Toutes les discriminations doivent être combattues, qu'elles soient liées au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'origine réelle ou supposée, au handicap, à l'âge... Là encore, il nous faut désormais clarifier tant notre discours que nos moyens d'action. En bref, en finir avec l'enfermement des appartenances communautaires. Il faut promouvoir la mixité sociale, le mélange des différences individuelles est une force, c'est bien par la mixité et non la communauté que nous pourrions lutter efficacement contre les préjugés. Il faut informer, éduquer et faire comprendre les différences.

### **Art 23**

Profondément attaché aux grands principes de la Justice, nous veillons à la protection des libertés tant publiques qu'individuelles. La justice est une valeur et une institution. Elle est garante de la réalité des droits de chacun. Elle doit être accessible, indépendante et égale pour tous.

## **Art 24**

Nous mettons la culture et l'éducation au centre de ses valeurs. La culture permet à la fois, de rassembler et de libérer. Face au danger de l'uniformisation elle contribue à construire un monde fondé sur la diversité, le dialogue, l'ouverture. Les technologies numériques peuvent y concourir à condition d'en préciser le cadre démocratique et les règles pluralistes. L'éducation et la formation sont une condition majeure de l'émancipation de chacun, et de la démocratisation de notre société. Elles décident de l'avenir de notre pays.

## **Art 25**

Profondément internationaliste, nous condamnons toutes les oppressions et exploitations et les formes modernes d'esclavagisme. Nous œuvrons pour le respect du droit des enfants. Nous reconnaissons pleinement le droit d'asile. Nous combattons la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme. Nous militons pour un ordre international juste et respecté, pour une coopération entre les peuples, pour une vraie politique de non discrimination.

## **Art 26**

Profondément démocratique. Nous respectons chacun de nos adhérents. Nous organisons un débat transparent et ouvert. Nous faisons de la parité entre les hommes et les femmes un principe. Nous prenons en compte et participons à un dialogue permanent les forces et les mouvements de la société civile, en particulier les syndicats, les associations, les organisations non gouvernementales, dans le respect de leur indépendance. Nous défendons une éthique politique dans l'engagement militant qui repose sur une adhésion volontaire qui demande que les décisions, les textes et les règles, délibérés et adoptés en commun, soient respectés.

*Adoptée par l'Assemblée Générale du 24 Octobre 2009*

---

### **Club ALTER EGAUX, Lutte pour l'égalité des Droits**

#### **Siège National - c/o Yohan DRIAN**

4, Rue du Téméraire - 54000 – NANCY

Tél. : 06.01.81.32.00

Mail : [contacts.associationalteregaux@laposte.net](mailto:contacts.associationalteregaux@laposte.net)

<http://associationalteregaux.e-monsite.com/>

#### **Comité Lorraine**

c/o Yoann HENRY

45, Rue Charles Keller - 54000 NANCY

Tél. : 06.01.81.32.00

[alteregaux.lorraine@laposte.net](mailto:alteregaux.lorraine@laposte.net)

#### **Comité Alsace**

c/o Philippe ROTH - MOKO&CO

6 place de la Gare - 68000 COLMAR

Tél. : 06.76.04.01.30

[alteregaux.alsace@laposte.net](mailto:alteregaux.alsace@laposte.net)